

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 novembre 2020**

**Etaient présents** : MM. Agras, Carpentier, Cominotti, Bourdieu, De Prada, Espiet, Grux, Knepper et Mmes Lapeyrière, Pérès et Petit

**Procurations** : Mme Maurens (Mme Petit), Mme Mascarenc (M. Carpentier) et M. Nef (M. Agras)

**Absents** : Mme Kauffmann

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26/10/2020**

Pierre Agras demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2020 : sans objet ; approbation unanime.

### **2 – ASCENSEUR MAIRIE : VALIDATION DU PROJET**

Erick Carpentier présente le dossier de projet de création d'un ascenseur extérieur à la mairie. Afin de répondre aux exigences en matière d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, un projet d'ascenseur extérieur permettant l'accès à la salle du conseil municipal et des mariages située à l'étage est envisagé. Une aide financière de l'Etat est d'ores et déjà accordée pour un montant de 22 948 €. Les demandes d'aides au Département et à la Région sont en cours d'instruction. Deux options : ascenseur ou élévateur.

Les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un ascenseur étant supérieurs à ceux d'un élévateur le choix se porte sur un élévateur. Ce dernier paraît suffisant.

Deux propositions : AAG d'Auch : 52 018.85 € TTC et PBS de Galié : 58 847.37 € TTC

(pour information : AAG propose un ascenseur pour un montant de 68 844 € TTC)

La société AAG est retenue.

### **3 – URBANISME : PLUi : TRANSFERT DE COMPETENCE GACG**

Pierre Agras informe l'assemblée que la date butoir du 31 décembre 2020 est reportée au 30 juin 2021. Le conseil municipal pourra délibérer ultérieurement sur le sujet.

### **4 – EAUX PLUVIALES URBAINES : CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE GACG**

Pierre Agras rappelle que la loi NOTRE de 2015 impose le transfert des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines aux communautés de communes. Au niveau de la commune de Castéra-Verduzan cela concerne uniquement la gestion des eaux pluviales urbaines. La signature de la convention de délégation de compétence de GACG doit intervenir avant le 31 décembre 2020. La décision sera prise par le conseil municipal lors de la prochaine réunion (mardi 15 décembre) après avoir obtenu des précisions sur les conséquences de cette délégation de compétence.

### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Ralentisseurs entrées village RD 930** : Pierre Agras donne lecture de l'avenant n°1, proposé par le maître d'œuvre XMGE, au marché de travaux pour un montant de 4 381.20 € HT correspondant à des travaux imprévus sur le réseau pluvial et la création d'un piétonnier avenue de la Ténarèze : dossier ajourné qui sera discuté lors de la réunion du 15 décembre ;
- **Adressage** : Pierre Agras informe de l'avancée de l'opération avec les derniers ajustements relatifs aux appellations des voies (changement de 3 dénominations pour éviter la confusion) ;
- **Défibrillateurs** : Pierre Espiet présente la proposition de la société Défibril (tarifs négociés par GACG). La commune étant suffisamment dotés en défibrillateurs (2), il n'est pas donné suite à cette proposition.

- Sécurité sur la RD 42 au niveau de la base de loisirs : Erick Carpentier donne lecture des 3 propositions de ronds-points réalisées par le Département. Les coûts élevés de ces propositions amènent l'assemblée à réfléchir à un autre système pour faire ralentir les automobilistes. Le coût d'un radar pédagogique étant de 1 190.70 € HT, cette option est retenue ; quant au carrefour avec le RD 303 la priorité sera inversée au profit de la route de Cezan et à la Promenade de l'Auloue par l'implantation de panneaux « stop » sur la RD 42 ;
- Programme voirie 2020 : Pierre Agras signale que la rue des Fontaines vient d'être refaite intégralement. Le revêtement doit être repris jusqu'au canal ;
- FCCV: Benjamin Grux relaie le club pour l'entretien du terrain en demandant l'ajout de sable pour 60 tonnes ;
- IDEAL32 : Pierre Agras signale que depuis le renouvellement du contrat avec le Casino l'association ne perçoit plus aucune recette. Le solde d'environ 17 000 € sera reversé aux différentes associations du village ;
- Internet : Jean-François Knepper explique que grâce à l'action de groupe et la diffusion d'un article dans la presse les problèmes de connexion à Internet sont identifiés et en voie de résolution dans certains cas. Le réseau ADSL en cuivre est insuffisant pour transporter toutes les données des utilisateurs du réseau. La solution passe par la fibre. L'ensemble du village devrait pouvoir en bénéficier d'ici fin 2021 ;
- Personnes vulnérables : Monique Lapeyrière précise qu'un registre est en cours d'élaboration. Dans un premier temps, une liste a été établie et les personnes contactées. Puis dans un second temps, un courrier sera envoyé à l'ensemble des foyers de la commune pour que les personnes vulnérables qui le souhaitent soient inscrites sur ce registre. Lors des épisodes de canicule ou d'épidémie ou autres ce registre est très utile pour contacter les personnes vulnérables afin d'éviter leur isolement ;
- Assemblée citoyenne : Jean-François Knepper informe l'assemblée que sur les 9 projets proposés dans le cadre du budget participatif, il y a eu deux regroupements de projets. Le vote public devrait intervenir courant janvier 2021.

Ainsi délibéré le 30 novembre 2020